monefit

Version : 1.0.
Applicable à compter du : 28.10.2026

MONEFIT SMARTSAVER
« 4 ANS, 4 AMIS » CAMPAGNE DE PARRAINAGE D'ANNIVERSAIRE 2026
CONDITIONS GÉNÉRALES

1. INTRODUCTION

1.1. Dans le cadre de la célébration de son anniversaire, **Monefit Investments OÜ**, code de registre 11953111, adresse enregistrée Kai 4, Tallinn, Estonie (ci-après « **Monefit** »), offre à certains Utilisateurs éligibles la possibilité de gagner des récompenses en invitant des amis à devenir Utilisateurs SmartSaver dans le cadre de sa campagne de parrainage d'anniversaire « 4 Ans, 4 Amis » (ci-après le « **Programme de Parrainage Spécial** »).

1.2. Le Programme de Parrainage Spécial est réservé aux Utilisateurs que Monefit a désignés comme pouvant participer en tant que Parrains (les « **Utilisateurs Éligibles** »). Monefit détermine les Utilisateurs Éligibles à sa discrétion, sur la base de ses propres critères d'éligibilité internes. L'offre du Programme de Parrainage Spécial n'est affichée qu'aux Utilisateurs Éligibles, sur leur Compte SmartSaver sur la Plateforme SmartSaver, et un Utilisateur à qui l'offre n'est pas affichée n'est pas autorisé à participer en tant que Parrain. Remplir les conditions d'utilisation de Monefit SmartSaver ou de participation à tout autre Programme de Parrainage Monefit SmartSaver ne suffit pas, à lui seul, à faire d'un Utilisateur un Utilisateur Éligible.

1.3. En participant au Programme de Parrainage Spécial, les Utilisateurs acceptent les présentes conditions générales du Programme de Parrainage Spécial Monefit SmartSaver (ci-après les « **Conditions** »), qui s'appliquent pendant toute la durée du Programme de Parrainage Spécial, en complément de toutes les autres conditions appliquées par Monefit, y compris les Conditions d'utilisation de Monefit SmartSaver (ci-après les « **Conditions SmartSaver** ») disponibles sur la Plateforme SmartSaver.

2. DÉFINITIONS

2.1. Dans les présentes Conditions, les termes et expressions suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-après :

« **Parrain** » désigne un Utilisateur Éligible disposant d'un Compte SmartSaver sur la Plateforme SmartSaver.

« **Bonus de Parrainage** » désigne une récompense, sous forme de fonds, attribuée par Monefit sur les Comptes SmartSaver du Parrain et de la Partie Parrainée, sous réserve que toutes les conditions des présentes Conditions et des Conditions SmartSaver aient été remplies.

« **Code de Parrainage** » désigne un code unique disponible sur un Compte SmartSaver, que la Partie Parrainée doit utiliser pour créer un Compte SmartSaver sur la Plateforme SmartSaver.

« **Lien de Parrainage** » désigne un lien unique disponible sur un Compte SmartSaver, que la Partie Parrainée doit utiliser pour créer un Compte SmartSaver sur la Plateforme SmartSaver.

« **Partie Parrainée** » désigne toute personne physique ou morale ayant ouvert un Compte SmartSaver au moyen du Code de Parrainage ou du Lien de Parrainage, et ayant alloué des fonds au Compte SmartSaver en vue d'acquérir des Créances SmartSaver.

« **Parrainage Réussi** » désigne le parrainage d'une Partie Parrainée ayant rempli l'ensemble des conditions énoncées à la Clause 4.1.

« **Utilisateur Validé** » désigne un Utilisateur dont l'identité a été vérifiée par Monefit conformément à la Section 2 des Conditions SmartSaver.

2.2. Sauf disposition contraire ci-dessus, les termes en majuscule utilisés dans les présentes Conditions ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans les Conditions SmartSaver.

3. DURÉE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE SPÉCIAL

3.1. Le Programme de Parrainage Spécial débute le 28/10/2026 à 09h00, heure d'Europe orientale, et se termine le 03/11/2026 à 23h59, heure d'Europe orientale.

3.2. À l'issue du Programme de Parrainage Spécial, les présentes Conditions cessent de produire effet, sauf si le contexte l'exige autrement, y compris s'agissant des Primes de Parrainage dues aux Parties Parrainées ayant rempli les conditions énoncées à la Clause 4.1.7 (i) et (ii) pendant le Programme de Parrainage Spécial.

3.3. Le Programme de Parrainage Spécial n'est pas cumulable avec tout autre Programme de Parrainage Monefit SmartSaver ou toute campagne promotionnelle d'inscription pendant sa durée, à l'exception du Programme de Bonus de Bienvenue.

4. ÉLIGIBILITÉ

4.1. Pour que le Parrain et la Partie Parrainée reçoivent le Bonus de Parrainage, les conditions suivantes doivent toutes être remplies :

4.1.1. ni le Parrain ni la Partie Parrainée n'ont enfreint une quelconque clause des présentes Conditions ou des Conditions SmartSaver ;

4.1.2. ni le Parrain ni la Partie Parrainée n'ont été disqualifiés du Programme de Parrainage Spécial conformément à la Section 5 ;

4.1.3. le Parrain doit être un Utilisateur Validé ;

4.1.4. la Partie Parrainéea utilisé, lors de la création de son Compte SmartSaver, le Code de Parrainage ou le Lien de Parrainage du Parrain, reçu personnellement de celui-ci, et Monefit a pu assurer le suivi de cette utilisation ;

4.1.5. la Partie Parrainée ne doit pas avoir déjà détenu de Compte SmartSaver auparavant, y compris un Compte SmartSaver enregistré avec une adresse électronique différente. Si Monefit découvre que la Partie Parrainée avait déjà détenu un Compte SmartSaver, le nouveau Compte SmartSaver de la Partie Parrainée pourra être clôturé conformément aux Conditions SmartSaver et le Bonus de Parrainage sera annulée ;

4.1.6. La Partie Parrainée doit répondre à la définition d'Utilisateur au sens des Conditions SmartSaver ;

4.1.7. La Partie Parrainée doit, avant la fin du Programme de Parrainage Spécial, (i) s'inscrire et faire valider son identité en tant qu'Utilisateur sur la Plateforme SmartSaver après avoir saisi le Code de Parrainage ou cliqué sur le Lien de Parrainage, (ii) allouer des fonds d'au moins 100,00 EUR à son Compte SmartSaver et acquérir des Créances SmartSaver avec les fonds alloués conformément aux Conditions SmartSaver, et (iii) conserver les Créances SmartSaver acquises conformément aux Conditions SmartSaver au titre des fonds alloués à son Compte SmartSaver pendant au moins 90 jours à compter de la date de cette allocation, sans donner instruction de les revendre conformément à la Section 7 des Conditions SmartSaver.

4.2. Si une Partie Parrainée a cliqué sur un Lien de Parrainage, utilisé un Code de Parrainage, ou les deux, le Lien de Parrainage ou le Code de Parrainage reçu d'un Utilisateur SmartSaver existant, c'est-à-dire un ami, prévaut. Dans ce cas, tout Lien de Parrainage ou Code de Parrainage communiqué par un influenceur, un affilié ou tout autre partenaire de coopération ne s'applique pas. Si une Partie Parrainée a cliqué sur plusieurs Liens de Parrainage, utilisé plusieurs Codes de Parrainage, ou les deux, reçus d'Utilisateurs SmartSaver existants, le Lien de Parrainage ou le Code de Parrainage utilisé en premier par la Partie Parrainée prévaut.

5. COMMENT PARTICIPER

5.1. Monefit fournit à chaque Parrain Validé un Code de Parrainage ou un Lien de Parrainage unique, accessible sur son Compte SmartSaver sur la Plateforme SmartSaver.

5.2. Les Parrains ne peuvent partager le Code de Parrainage ou le Lien de Parrainage qu'avec des personnes qu'ils connaissent personnellement, y compris des personnes morales dont ils connaissent personnellement les représentants, par le biais de canaux privés (par exemple, SMS, applications de messagerie, e-mail ou publications sur leurs profils de réseaux sociaux personnels non accessibles au public), et les personnes qui reçoivent le Code de Parrainage ou le Lien de Parrainage de cette manière peuvent devenir des Parties Parrainées.

5.3. Il est interdit aux Parrains de publier ou de diffuser le Code de Parrainage ou le Lien de Parrainage, et il est interdit aux Parties Parrainées d'utiliser un Code de Parrainage ou un Lien de Parrainage publié ou diffusé :

5.3.1. dans le cadre de toute activité commerciale ou promotion payante, y compris la publicité en ligne, la publicité payante sur les réseaux sociaux et la publicité sur les moteurs de recherche ;

5.3.2. sur des sites web proposant des contenus érotiques, indécents ou trompeurs ;

5.3.3. sur des sites web proposant des services de jeux d'argent ou de paris ;

5.3.4. sur des sites web publics, des forums ou blogs, des pages, groupes ou chaînes de réseaux sociaux accessibles au public, des réseaux d'affiliation, ou des sites de cashback, coupons, bons de réduction, offres, promotions ou avis ;

5.3.5. par l'envoi d'e-mails, de SMS ou d'autres messages à des personnes que le Parrain ne connaît pas personnellement.

5.4. Le Parrain et la Partie Parrainée seront tous deux disqualifiés du Programme de Parrainage Spécial si : (i) le Parrain se parraine lui-même, parraine une personne morale dont il est actionnaire ou représentant, ou les actionnaires ou représentants d'une telle personne morale ; (ii) le Code de Parrainage ou le Lien de Parrainage a été utilisé, publié ou diffusé en violation de la Clause 5.3 ; (iii) le Compte SmartSaver de la Partie Parrainée est détenu ou contrôlé par le Parrain, a été ouvert au moyen de données d'identité fausses ou appartenant à un tiers, ou par des moyens automatisés, ou utilise le même compte bancaire, la même carte bancaire ou le même appareil que le Parrain ; ou (iv) le Parrain a été disqualifié du Programme de Parrainage Spécial pour tout autre motif prévu par les présentes Conditions. Dans ce cas, aucun Bonus de Parrainage ne sera versé, et tout Bonus de Parrainage déjà attribué pourra être recouvré conformément à la Section 8.

5.5. Le Parrain peut recevoir le Bonus de Parrainage au titre de quatre (4) Parrainages Réussis au maximum. Pour tout Parrainage Réussi supplémentaire, le Parrain ne recevra aucun Bonus de Parrainage au titre des présentes Conditions ni aucune autre récompense de parrainage au titre de tout autre Programme de Parrainage Monefit SmartSaver, tandis que la Partie Parrainée conserve son droit à le Bonus de Parrainage prévue à la Clause 6.3.

6. BONUS DE PARRAINAGE

6.1. Le Parrain recevra, sur son Compte SmartSaver, un Bonus de Parrainage pour chaque Parrainage Réussi, comme suit : 25,00 EUR pour le premier, 50,00 EUR pour le deuxième, 75,00 EUR pour le troisième et 100,00 EUR pour le quatrième Parrainage Réussi.

6.2. L'ordre des Parrainages Réussis est déterminé par l'ordre chronologique dans lequel les Parties Parrainées ont rempli la condition énoncée à la Clause 4.1.7 (ii). Une Partie Parrainée qui ne remplit pas l'ensemble des conditions énoncées à la Clause 4.1 n'est pas comptabilisé comme un Parrainage Réussi.

6.3. La Partie Parrainée recevra un Bonus de Parrainage de 25,00 EUR sur son Compte SmartSaver si les conditions prévues à la Clause 4.1.7 sont remplies.

6.4. Le Bonus de Parrainage sera attribuée directement sur les Comptes SmartSaver respectifs du Parrain et de la Partie Parrainée dans un délai de 7 Jours Ouvrés après que la Partie Parrainée a accompli l'ensemble des actions prévues à la Clause 4.1.7.

6.5. Le Bonus de Parrainage n'est pas transférable.

7. FISCALITÉ

7.1. Le Parrain et la Partie Parrainée sont seuls responsables de la déclaration et du paiement de tout impôt résultant des Primes de Parrainage obtenues du fait de leur participation au Programme de Parrainage Spécial. Toutes les Primes de Parrainage seront versées sans aucune déduction ni retenue au titre d'un quelconque Impôt.

8. RÉSILIATION ET MODIFICATIONS DU PROGRAMME DE PARRAINAGE SPÉCIAL ET DES CONDITIONS

8.1. Le Parrain et/ou la Partie Parrainée sont tenus de cesser immédiatement leur participation au Programme de Parrainage Spécial si Monefit le leur demande. Une telle demande peut être formulée pour quelque motif que ce soit, à la seule discrétion de Monefit.

8.2. Monefit peut examiner les allocations de fonds et les instructions de vente de Créances SmartSaver du Parrain et/ou de la Partie Parrainée si Monefit soupçonne un Utilisateur d'avoir enfreint les présentes Conditions.

8.3. Monefit se réserve le droit de restreindre l'accès au Compte SmartSaver du Parrain et/ou de la Partie Parrainée, de résilier les Conditions SmartSaver conformément à la Section 9 des Conditions SmartSaver, ou de refuser de verser ou de recouvrer (y compris par déduction sur le Compte SmartSaver concerné) le Bonus de Parrainage, si Monefit constate une activité jugée abusive, frauduleuse ou non conforme aux présentes Conditions, aux Conditions SmartSaver ou à tout autre accord applicable à l'Utilisateur.

8.4. Monefit peut suspendre ou mettre fin au Programme de Parrainage Spécial, ou à la possibilité pour le Parrain et/ou la Partie Parrainée d'y participer, à tout moment et pour quelque motif que ce soit.

8.5. Si Monefit estime, à sa seule discrétion, que le Parrain et/ou la Partie Parrainée a ouvert un Compte SmartSaver dans le but principal de percevoir le Bonus de Parrainage, le Parrain et/ou la Partie Parrainée sera disqualifié du Programme de Parrainage Spécial et ne pourra prétendre au Bonus de Parrainage.

8.6. Monefit peut modifier unilatéralement les présentes Conditions, sans en informer individuellement chaque Utilisateur, lorsque cela s'avère nécessaire en raison de modifications de la législation ou de la réglementation applicable, pour corriger des erreurs, ou pour tout autre motif valable. Monefit peut ne pas toujours être en mesure de donner à chaque Utilisateur un préavis des modifications. Si Monefit modifie les présentes Conditions, les Conditions mises à jour seront toujours publiées sur la Plateforme SmartSaver, moment auquel elles seront réputées prendre effet immédiatement. La poursuite de la participation au Programme de Parrainage Spécial vaut acceptation des Conditions mises à jour par chaque Utilisateur.

8.7. Monefit peut, à sa seule et entière discrétion, mettre fin unilatéralement au Programme de Parrainage Spécial. En cas de résiliation, les présentes Conditions cessent de produire effet à compter de la résiliation, sauf s'agissant des Primes de Parrainage dues aux Parties Parrainées ayant rempli les conditions énoncées à la Clause 4.1.7 (i) et (ii) avant la résiliation. Monefit informe de la résiliation du Programme de Parrainage Spécial par l'un ou l'autre des moyens suivants : a) l'envoi d'une notification à chaque Utilisateur ; b) et/ou

la publication d'une annonce de résiliation sur la Plateforme SmartSaver ; c) et/ou le retrait des Conditions du Site Internet SmartSaver.

9. DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. Tout litige ou réclamation découlant des présentes Conditions, de leur objet ou de leur formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) sera régi par les présentes Conditions et par les Conditions SmartSaver.

9.2. Monefit ne saurait être tenue pour responsable de toute utilisation abusive du Code de Parrainage ou du Lien de Parrainage, y compris, sans s'y limiter, de tout problème technique susceptible d'empêcher le bon fonctionnement du Code de Parrainage ou du Lien de Parrainage et, partant, de faire apparaître celui-ci comme non utilisé lorsque la Partie Parrainée ouvre son Compte SmartSaver sur la Plateforme SmartSaver.

9.3. Les présentes Conditions ont été rédigées en anglais et traduites dans d'autres langues. En cas de divergence entre la version anglaise et toute version traduite des présentes Conditions, la version anglaise prévaudra.

9.4. Toute réclamation relative aux présentes Conditions doit être soumise et traitée conformément à la procédure de réclamation prévue à la Section 14 des Conditions SmartSaver.